

MAYOTTE

Mouvements sociaux

La mort d'un bébé au CRA provoque de nombreuses réactions

E.T.

Une fois de plus, c'est un drame lié à l'immigration clandestine qui amène Mayotte sur le devant de la scène médiatique nationale. Le décès d'un nourrisson de deux mois au CRA de Pamandzi a mis en émoi la presse nationale et plusieurs organisations de défense des droits des immigrés.

Manifestation samedi à Mamoudzou



Quelques semaines seulement après la circulaire envoyée par le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, aux préfets, leur demandant que les enfants de parents en situation irrégulière ne soient plus dirigés vers les centres de rétention administrative (CRA), la mort du nourrisson de deux mois au CRA de Mayotte ne pouvait tomber plus mal. En effet, cette circulaire ne concerne pas Mayotte. Les ministres de l'intérieur et des outre-mer s'en sont expliqués en évoquant « des difficultés sans équivalent par rapport au reste du territoire français » dues à « la pression migratoire irrégulière représente environ 25% de la population mahoraise ». Ces justifications n'ont pas convaincu de nombreuses organisations qui sont immédiatement montées au créneau pour dénoncer la politique du chiffre initiée par le gouvernement Sarkozy et poursuivie par l'actuelle équipe au pouvoir.

Les résultats de l'autopsie rendue publique dès vendredi et qui tend vers l'hypothèse d'une mort naturelle n'a pas suffi à apaiser les protestataires. Le procureur de Mayotte, Philippe Faisandier a fait part de « l'hypothèse d'une mort naturelle par étouffement et asphyxie, le légiste ayant constaté des signes de régurgitations dans

le tube digestif » de l'enfant. « D'autres signes associés vont également dans le même sens de cette hypothèse qui doit être confirmée par les résultats des analyses de prélèvements qui seront envoyés à la Réunion ou en métropole », a ajouté le procureur.

Un collectif de sept organisations a déposé plusieurs requêtes devant le Conseil d'Etat pour obtenir la suspension, d'une part de la circulaire du 6 juillet 2012 qui organise l'assignation à résidence des familles étrangères avec enfants en instance d'éloignement et énumère les cas dans lesquels la rétention reste possible, et d'autre part des instructions du ministre de l'intérieur prescrivant de ne pas appliquer cette circulaire à Mayotte. L'ADDE (Avocats pour la Défense des Droits des Etrangers), le Comede (Comité médical pour les exilés), la Fasti (Fédération des associations de Solidarité avec les travailleurs immigrés), le Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés), la LDH (liogues des droits de l'homme), le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) et le SAF (Syndicat des Avocats de France) ont fait référence à un arrêté pris le 19 janvier 2012 par la Cour européenne des droits de l'Homme qui constatait « qu'il n'existait

aucun fondement légal permettant la rétention des mineurs, même lorsqu'ils accompagnent leurs parents, et que, dans certaines circonstances, celle-ci constitue un traitement inhumain et dégradant pour les enfants et une atteinte à la vie familiale des personnes ainsi retenues ».

Dans leur communiqué du 17 août 2012, les ministres de l'intérieur et de l'outre-mer justifient l'admission en centre de rétention « par l'extrême brièveté du séjour, qui n'excède qu'exceptionnellement 24 ou 48 heures, contrairement à la métropole ». C'est justement ce traitement expéditif et dérogatoire au droit commun qui fait l'objet de nombreuses protestations depuis plusieurs années puisqu'il interdit de fait tout recours juridique et mène régulièrement à des situations ubuesques où des personnes nées à Mayotte se retrouvent sur le quai de Mutsamudu, à Anjouan où elles n'ont jamais mis les pieds.

« Si Mayotte est un département français, rien ne justifie qu'on n'y applique pas les garanties prévues par la Convention européenne des droits de l'homme et qu'on passe outre aux décisions de la Cour de Strasbourg », conclut le collectif.



Au niveau local, une « manifestation pacifique » a été organisée le samedi 17 par les Indignés de Mayotte, demandant

notamment « l'application de la circulaire Valls sur l'ensemble du territoire français sans caractère d'exception » ainsi que « la

suppression du Visa Balladur au profit d'une procédure administrative cohérente avec le contexte régional ».

Le défenseur des droits, Dominique Baudis a annoncé samedi que « conformément à l'article 5 de la loi organique 2011-333 du 29 mars 2011, le Défenseur des droits Dominique Baudis, chargé de la défense et de la promotion de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant, s'auto saisit de cette tragique affaire ».

Enfin, le ministre de l'intérieur a fait savoir que « les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Outre-mer ont récemment missionné une personnalité indépendante, Alain Christnacht, Conseiller d'État, pour évaluer et faire des propositions sur les règles applicables à l'entrée et le séjour des étrangers à Mayotte ». ■

Afrique du Sud

Mouvements sociaux

Une semaine de deuil national pour les 44 mineurs morts

L'Afrique du Sud a débuté lundi une semaine de deuil national pour les 44 morts de la mine de Marikana, espérant sensibiliser les gens pour bâtir une société moderne sans violence.

Le président sud-africain Jacob Zuma a ordonné vendredi soir l'ouverture d'une enquête sur les affrontements à la mine de platine Lonmin de Marikana, qui ont fait 34 morts et plus de 78 blessés. « J'ai décidé de mettre en place une commission d'enquête pour connaître la cause réelle de cet incident et d'en tirer les leçons nécessaires », a dit le président Zuma à l'issue de visite dans la mine de Marikana.

Le gouvernement sud-africain s'efforce actuellement de promouvoir le développement harmonieux de la société. Toutefois, beaucoup pensent qu'elle a encore une longue route à faire avant d'atteindre ce grand objectif.

Jeudi après-midi, une fusillade a éclaté lorsque des centaines de policiers ont tenté de disperser plusieurs milliers de mineurs en grève à la mine de Lonmin à Marikana dans la province du Nord-Ouest, dans le

nord du pays, faisant 44 morts et plus de 78 blessés. Il s'agit du conflit le plus meurtrier entre la police et des manifestants depuis la fin de l'apartheid en Afrique du Sud en 1994.

Le désespoir socio-économique lié à la pauvreté et à l'inégalité est une cause majeure de la tragédie, a déclaré Makonde Mathivha, un porte-parole du Congrès national africain dans la province de Limpopo. Il a par ailleurs mis en garde contre l'utilisation de policiers lourdement armés pour s'attaquer aux problèmes socio-économiques.

« Nous nous sommes engagés à soutenir toutes les familles qui ont perdu des proches au cours de cette semaine tragique. Nous avons mis en place un bureau d'assistance à l'hôpital Andrew Saffy de Lonmin qui aidera les familles à identifier les corps et à organiser tous les arrangements funéraires, et offrira un service de soutien psychologique en

gestion de deuil » a déclaré la mine dans un communiqué. En plus du bureau d'assistance, la mine fournira des fonds pour l'éducation de tous les enfants des employés qui ont perdu la vie.

Cependant, dimanche, l'exploitant Lonmin a demandé aux grévistes de la mine de platine à Marikana de reprendre le travail lundi sous peine d'être licenciés. Lonmin est le plus grand producteur de platine au monde. Son siège opérationnel est à Johannesburg en Afrique du Sud.

Certains manifestants vont faire face à des accusations de meurtre, ont déclaré lundi les procureurs. Les personnes arrêtées étaient soupçonnées d'avoir employé la violence pour protester contre les mauvaises conditions de travail à la mine.

Le 10 août, environ 3.000 mineurs ont débuté une manifestation, exigeant une augmentation de leur salaire mensuel de 4.000 rands (environ 360 euros) à 12.500 rands. Ces protestations ont dégénéré en violences dans les jours suivants, faisant des dizaines de morts avant la fusillade d'aujourd'hui.

La majorité des morts et des mineurs en grève sont des "rock drillers", travaillant dans des conditions pénibles et dangereuses pour extraire les minéraux précieux d'une terre toujours prête à s'effondrer sur eux. ■